



Union
syndicale
Solidaires

Technicentre AURA

Monsieur le directeur du
Technicentre AURA

Lyon le 28 novembre 2019

Objet: préavis de grève

Suite à la DCI déposée le 15/11/2019 pour laquelle vous nous avez reçu le 18 novembre, compte tenu de l'absence de réponses positives, SUD-Rail dépose un préavis de grève conformément aux articles L 2152-1 et L2512-5 du code du travail.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes:

- **prime de 7€ par jour travaillé**
- **prime de 10€ pour tous dès la 1ere nuit**
- **majoration de 20% de la prime de travail pour tous, equivalence pour les contractuels**
- **requalification de B sur C**
- **requalification de C sur D**
- **embauche des intérimaires**
- **créations de postes en journée pour les agents inaptes**
- **ré internalisation de la charge (Io/Tex, espace verts...)**

Le préavis de grève couvrira la période du:

4 décembre 2019 à 04h00 jusqu'au 3 février 2020 4h00.

Le présent préavis se déroulera selon la modalité suivante:

- 3h59 en fin de service

Ce préavis de grève concerne l'ensemble des agents des UO de Vénissieux, Vaise, la mouche et l'Arbresle et ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente, veuillez agréer, M. le Directeur, nos salutations syndicales.

Pour SUD-Rail

Patrick Mondon